

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024/12/5

Date de la convocation : 13 décembre 2024	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h25	Acte exécutoire à compter du : 20 décembre 2024	Affichée en Mairie le : 20 décembre 2024
--	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
Mme MACAIGNE Christèle
M. MARRELLA Vincent
Mme MUHLMANN Aude
M. DUMON Joël

Mme KRAOUCHE Bakhta
Mme OUTOMURO Clotilde
Mme KEUVREUX Anita
Mme COLOMBEY Fabienne
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme DA ROCHA Maria

M. IAFRATE Michel
Mme MOLINA Angélique
M. PELTIER Xavier
M. DOLBEAU Jonathan
Mme INTERRANTE Rose Marie
M. VILLA Victor
Mme STEINBACH Danielle

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

M. Didier NOBILE procuration à M. RISSER Charles

M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle

M. BARBARAS Pascal procuration à M. DUMON Joël

Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica

Mme GATTO Josiane procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

Mme BENCI Monique

M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

5. Acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale – CCAS.

Le budget rattaché au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS - est financé en grande partie par une subvention communale généralement votée au budget primitif. En attendant le vote du budget, le Conseil municipal peut accorder des subventions dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents pendant le premier trimestre 2025, il est demandé au Conseil municipal d'accorder un acompte sur subvention au CCAS.

Pour mémoire, au budget 2024, la ville a accordé une subvention totale de 308.000 € au CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accorder un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 80.000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 80.000 €. Cet acompte sera versé au compte du CCAS dès le mois de janvier 2025. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025. Cette subvention sera imputée au compte 657363 « Subvention de fonctionnement versée au CCAS ».

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 20 décembre 2024

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Rombas, Moselle. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROMBAS' and 'Moselle'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



The image shows a handwritten signature in blue ink.

Jonathan DOLBEAU